CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

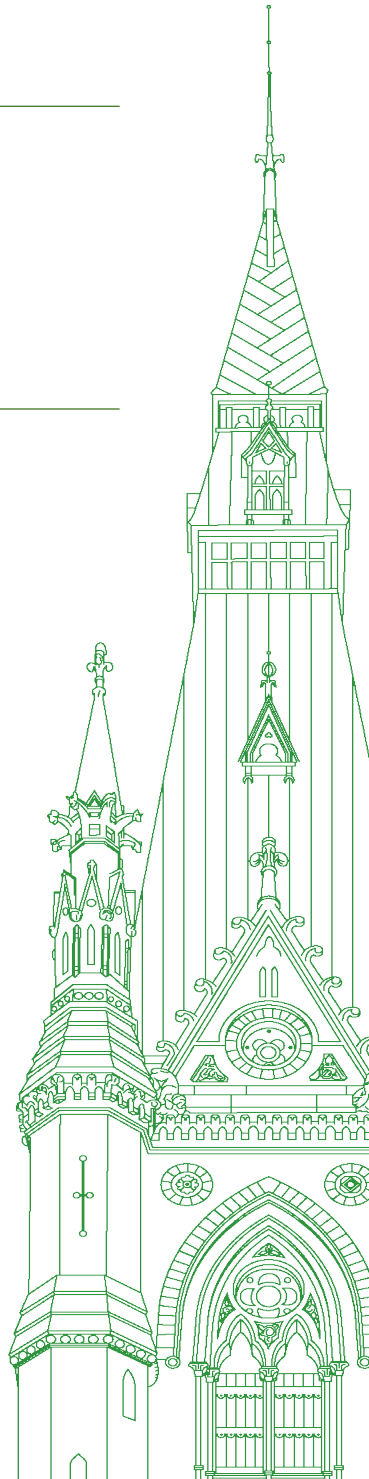
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Bureau de régie interne

TRANSCRIPTION

NUMÉRO 011

Le jeudi 29 octobre 2026



Bureau de régie interne

Le jeudi 29 octobre 2026

● (1100)

[*Français*]

L'hon. Francis Scarpaleggia (président du Bureau de régie interne): Bonjour, tout le monde.

Ça fait longtemps que nous nous sommes réunis au Bureau de régie interne. Nous avons le procès-verbal de la réunion du 11 juin. Alors, ça fait quelques mois.

Est-ce qu'il y a des changements à apporter au procès-verbal de cette réunion?

Monsieur Perron, la parole est à vous.

Yves Perron (whip du Bloc québécois): J'ai juste une question, monsieur le Président.

Vous savez que j'adore vous parler d'interprétation et de traduction. À chaque réunion du Bureau de régie interne, nous avons une petite discussion là-dessus. Dans le Procès-verbal, on n'y fait pas directement allusion. Est-ce qu'il est important que je le mentionne, ou est-ce que ça fait partie de la routine? Je me suis déjà posé la question.

Eric Janse (greffier de la Chambre des communes): C'est une bonne question, monsieur Perron.

Normalement, si c'est quelque chose qui est juste soulevé sous la rubrique des affaires découlant d'une réunion précédente, si ce n'est pas une question à l'ordre du jour comme tel, on n'en fait pas mention dans le Procès-verbal. C'est aussi le cas quand il n'y a pas de décision comme telle qui est prise. Donc, c'est un peu notre pratique.

Yves Perron: Merci.

[*Traduction*]

L'hon. Francis Scarpaleggia: Allez-y, monsieur Gerretsen.

L'hon. Mark Gerretsen (Whip en chef du gouvernement): Merci, monsieur le Président.

En sommes-nous au deuxième point?

L'hon. Francis Scarpaleggia: Je suppose que nous approuvons le procès-verbal de la réunion précédente. Il y avait une question, mais aucune objection, alors oui, nous en sommes au deuxième point.

L'hon. Mark Gerretsen: Il y a deux autres questions que je voulais soulever auprès du personnel et sur lesquelles nous pourrions nous pencher à une autre occasion. Voulez-vous que j'attende à la fin ou que j'en parle maintenant?

L'hon. Francis Scarpaleggia: Est-ce que ces questions découlent de la réunion précédente?

L'hon. Mark Gerretsen: Non. Donc... j'en parlerai à la fin?

L'hon. Francis Scarpaleggia: D'accord.

L'hon. Mark Gerretsen: D'accord. Nous pouvons simplement ajouter ce point.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Est-ce que quelqu'un a un point à soulever au sujet des affaires découlant des réunions précédentes?

Il n'y a rien à ajouter. D'accord.

Je suppose que nous allons maintenant poursuivre à huis clos ou...

[*Français*]

Excusez-moi. Monsieur Perron, la parole est à vous.

Yves Perron: Je suis fidèle à mon habitude, monsieur le Président.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Vous voulez me dire pas si vite.

Yves Perron: Il faut quand même que je communique mon information. Je me suis engagé auprès du Bureau de régie interne à vous tenir bien informés de ce qui se passe. Je suis en train de chercher la fameuse lettre du Bureau de la traduction, laquelle est inscrite sous une autre rubrique, je pense. Habituellement, c'est à ce moment-ci que je fais le suivi sur l'interprétation et la traduction. J'aurais des éléments à soulever, mais je vais le faire en même temps que nous allons discuter de la proposition du Bureau. Ce sera plus pertinent, si ça vous va, monsieur le Président, quand nous aborderons la correspondance.

L'hon. Francis Scarpaleggia: D'accord.

Yves Perron: Est-ce que c'est maintenant qu'il faut que je fasse ça? Oui? Donc, je suis à la bonne place. Je suis mêlé, mais pas tant que ça.

Je voudrais réagir à la correspondance que nous avons reçue du Bureau de la traduction, qui nous offre la création d'un comité. Comme je l'ai déjà dit dans le cadre du Bureau ici et ailleurs, je suis très favorable à cette idée. Je pense que c'est une bonne suggestion, qui va être constructive et qui va permettre à tout le monde de suivre l'évolution de tout ça.

Cependant, je veux quand même vous faire une petite mise à jour. Je vous promets que je ferai ça vite, mais j'ai pris l'engagement de faire cette mise à jour.

Il y a encore plusieurs incidents liés à l'interprétation: des problèmes de connexion, des problèmes de qualité de son et des problèmes de consoles qui ne fonctionnent pas dans certaines salles. Même quand on le dit, ce n'est pas réparé. J'ai dû en informer les administrateurs de la Chambre. Ce n'est pas tout à fait normal qu'on doive aller dans les canaux supérieurs. Ils ont autre chose à faire. Je ne dis pas ça dans un esprit de reproche, encore une fois, mais dans un esprit constructif. Ça fait partie du contexte général où on semble prendre un peu à la légère cette question, en tout cas du point de vue francophone.

On a commencé aussi à voir — je pense qu'il est important que je le signale ici — une diminution de la qualité de l'interprétation simultanée. On n'avait pas tellement vu ça encore. Vous savez que je demande des rapports quotidiens à mon équipe de députés dans les différents comités de la Chambre des communes, et j'insiste sur cet aspect. Récemment, j'ai eu plusieurs commentaires comme quoi on ne comprenait pas ce que disait l'interprète, on avait de la difficulté à suivre et le rythme était extrêmement lent. Certains de mes députés ont même changé de canal pour écouter le canal anglais, parce qu'ils ne voulaient pas manquer les détails. C'est justement ce que je ne veux pas qu'il arrive, jamais. J'ai l'air tout le temps dramatique, mais c'est extrêmement grave. C'est sans parler, évidemment, de la sous-traitance, qui se fait encore, je pense. Donc, je veux vous dire que nous prenons des notes. J'ai toute la chronologie de ça. On fera des corrélations à un moment donné, mais je veux en informer les membres du Bureau.

On a encore aussi des problèmes de personnes unilingues anglophones qui ne portent pas leur oreillette quand des francophones s'expriment. Je vous ai déjà expliqué ici que ça cause des problèmes secondaires, même si la personne décide qu'elle parle assez bien le français. C'est peut-être le cas, mais dans la plupart des cas, ce n'est pas vrai. On n'a pas beaucoup de personnes bilingues au Parlement. On a même vu le cas d'une personne qui présidait un comité et qui ne portait pas son oreillette, alors qu'on savait qu'elle était unilingue anglophone. Je l'ai souligné au bon endroit, et ça a été corrigé, mais ce n'est pas normal. Je vous le dis.

Quand un témoin francophone du Québec vient témoigner au Parlement, c'est très impressionnant. Nous sommes habitués à être ici dans ces lieux chics. Par contre, pensons à quelqu'un de l'extérieur qui a préparé un mémoire de façon très consciencieuse et qui y a passé de nombreuses heures pour s'assurer de faire passer son message auprès des élus. S'il commence à s'exprimer en français et qu'il se rend compte que, sur les 10 députés qui le regardent, il y en a 4 ou 5 qui ne portent pas leur oreillette, et qu'il n'est pas sûr qu'ils comprennent ce qu'il dit, qu'est-ce qu'il va faire? Souvent, il va passer à l'anglais et faire son témoignage en anglais, ou répondre à des questions en anglais, alors qu'il baragouine malhabilement et qu'il pourrait donner une réponse beaucoup plus précise dans sa langue maternelle. Ça, c'est un problème. Je ne sais pas comment on peut se donner une consigne collective. C'est un minimum de respect que d'entendre ce que l'autre dit.

Je vois encore des élus francophones qui, après avoir été témoins de problèmes techniques avec les élus du Bloc québécois, disent à voix haute qu'ils vont poser leurs questions en anglais parce que ça sera plus simple, et passent à l'anglais. Je pense que c'est une pente qui est très glissante.

Ensuite…

● (1105)

Hon. Francis Scarpaleggia: Je me pose une question. À qui devrait-on s'adresser pour corriger, rectifier la situation? Est-ce quelque chose dont je devrais peut-être parler à la présidente du Comité de liaison?

Eric Janse: Il y avait une réunion hier et je pense que vous étiez là.

Yves Perron: Moi, je l'ai fait, mais, comme la réunion du Comité de liaison était à huis clos, je ne voulais pas trop en parler.

L'hon. Francis Scarpaleggia: D'accord, mais ça serait la bonne instance.

Yves Perron: Comme je vous l'ai dit, j'ai fait les commentaires aux bons endroits.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Je vais aborder le sujet de nouveau avec Mme Sgro.

Yves Perron: Je voulais quand même que vous en soyez informé, monsieur le Président. Je pense que c'est important.

De plus, j'ai encore l'impression que l'Administration de la Chambre des communes, le Bureau de la traduction et le ministre comprennent mal ou minimisent l'enjeu. Je suis allé interroger le ministre lors de la période de questions la semaine dernière. Il me garantissait qu'il n'y aurait aucune compression budgétaire en interprétation. Il m'a dit que c'était juste à l'écrit et que ce serait fait par l'intelligence artificielle. Je vous répète que l'intelligence artificielle, c'est loin d'être parfait. On m'a même répondu que les interprètes ne relevaient pas du Bureau de la traduction. J'ai donné l'occasion au ministre de corriger ses propos, ce qu'il n'a pas fait.

Donc, je vous rapporte ça, ici. Ce n'est pas la fin du monde, mais c'est inquiétant. Nous sommes censés avoir de la rigueur et dire les vraies choses. On dit qu'on n'a pas fait de compressions budgétaires dans l'interprétation, mais on a quand même réduit les conditions de travail. Nous le savons tous, nous en avons parlé ici. Beaucoup d'employés occasionnels nous ont quittés, donc, on a une capacité moindre. Comme je vous le signalais en début de réunion, nous commençons à constater une diminution de la qualité, nous sommes inquiets et nous nous demandons quels sont ces interprètes. Est-ce que ce sont les nouveaux accrédités de cette année?

Je ne veux pas faire de corrélation trop rapide, de liens trop rapides ou faciles, ni de populisme, mais je mentionne les choses telles que je les ressens et en tout respect.

On me dit qu'on va faire seulement faire des compressions budgétaires au Bureau de la traduction pour les écrits, mais nous manquons déjà de ressources. Nous avons déjà des retards pour les comités. Tous mes députés m'ont rapporté, au moins une fois, qu'un rapport n'était pas arrivé. J'ai eu une réunion, récemment, qui a été annulée parce que le comité n'avait pas reçu la traduction d'un document. Maintenant, on dit qu'on va réduire les dépenses de 25 % et que l'intelligence artificielle va combler les besoins. Pourtant, vous l'avez vu comme moi dans les médias, le logiciel d'intelligence artificielle peut traduire l'abréviation de « *Translation Bureau* » en « Tuberculose ». C'est drôle, ça nous fait rire et, évidemment, on va s'en rendre compte.

● (1110)

Hon. Francis Scarpaleggia: C'est fou.

Yves Perron: C'est drôle et ce n'est pas drôle en même temps, parce que si on fait beaucoup de compressions budgétaires…

Hon. Francis Scarpaleggia: Ce n'est pas drôle.

Yves Perron: J'ai quelque chose d'encore moins drôle pour vous dans 30 secondes.

Si on sort ça du contexte, on sait qu'on va le voir, mais le jour où on commencera à faire plus confiance à l'intelligence artificielle et à moins vérifier, il pourra se glisser des erreurs comme ça. Ce qui est plus grave encore et m'inquiète vraiment, c'est que dans le même article, on relevait que « *should* », donc « devrait », et *must*, donc « doit », ont été tous les deux traduits par « doit ». Ça, c'est très grave, parce que quand on arrive dans l'interprétation d'un texte de loi, « devrait » et « doit » n'ont pas la même portée si on se ramasse devant les tribunaux.

Je vous rappelle que je vous ai déjà fait part d'un incident au Comité permanent de la justice, où on s'était fait dire par un greffier ou une greffière, je ne me souviens plus, que l'anglais prévalait dans le texte. Ce n'est pas vrai, et nous avions corrigé la situation ici, mais que va-t-il arriver quand on va arriver à l'interprétation et que c'est mal traduit?

On va finir par se dire qu'il faut y voir. Moi, ça m'inquiète. Je pense que l'intelligence artificielle est un outil intéressant, qui est d'ailleurs déjà utilisé par les gens du Bureau de la traduction, mais il faudra toujours que l'humain repasse par-dessus.

Je poursuis rapidement. Considérant cette situation-là et là où on semble se diriger, vous avez vu que les groupes représentant les travailleurs de ces secteurs-là sont en négociation. C'est commencé et ils ont un slogan qu'ils ont gardé en anglais, *good enough*, c'est-à-dire « passable ». J'espère que ce n'est pas vrai. Selon eux, il y a une transition vers le *good enough*.

Donc, pour toutes ces raisons-là, j'accueille très favorablement la création d'un comité. J'espère juste deux choses. Moi, je vais continuer de vous informer de ça en prenant le moins de temps possible, mais en le faisant quand même avec rigueur. Par ailleurs, sur ce comité-là, si on regarde la lettre, on nous propose une composition incluant deux ou trois députés, je pense que ça devrait être un représentant de chaque parti reconnu, donc ça devrait être trois députés, en plus de deux représentants du Bureau de la traduction, ce qui me va, et un représentant des services de gestion des multimédias de l'Administration de la Chambre, ça me va aussi, mais il manque quelqu'un. Si on parle de l'interprétation, de la traduction et de la terminologie, il faudrait avoir quelqu'un qui représente ces groupes-là, je pense. On veut un vrai comité consultatif qui va travailler de façon constructive et avec transparence pour que ça fonctionne bien et qu'on maintienne l'intégrité des deux langues officielles.

Donc, je vous proposerais ça, monsieur le Président. Je pense que mes collègues vont être d'accord pour qu'on ajoute au moins une personne qui représente les interprètes, les traducteurs, les traductrices et les terminologues.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Ce n'est pas un comité qui relève de nous. Cependant, nous pouvons toujours faire la proposition en envoyant une lettre.

Eric Janse: La lettre en question a été envoyée aux membres du Bureau. Je pense que si ces derniers ont des noms à suggérer pour la composition du comité ou des suggestions concernant sa composition, il serait peut-être préférable d'envoyer cette information directement au Bureau de la traduction.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Pourquoi ne pas l'envoyer par l'entremise du Bureau, pour montrer que nous sommes d'accord?

Yves Perron: Si mes collègues sont d'accord…

L'hon. Francis Scarpaleggia: Je vois qu'on hoche la tête. Il n'y a personne qui peut être contre ça, je pense.

De plus, si nous pouvions inscrire ces demandes et ces propositions dans une lettre — qui n'est pas obligée d'être longue — et l'envoyer sous l'en-tête du Bureau de régie interne, ça pourrait avoir davantage d'influence.

Yves Perron: Je vous suggère que chaque parti reconnu fournisse, aujourd'hui ou demain, le nom d'une personne qui pourra devenir membre du comité.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Oui.

Yves Perron: Je ne dévoilerai pas une grande surprise: je pense que, de notre côté, ça va être moi, monsieur le Président.

● (1115)

Eric Janse: Monsieur LeBlanc a peut-être quelques informations à ajouter.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Monsieur LeBlanc, la parole est à vous.

Jeffrey LeBlanc (sous-greffier, Procédure, Chambre des communes): Merci, monsieur le président.

Monsieur Perron, je vous remercie d'avoir soulevé ces questions.

Je tiens à vous rassurer que, par rapport aux services offerts à la Direction des comités — les interactions avec les témoins, par exemple —, nous encourageons les greffiers à expliquer comment fonctionnent les écouteurs et les consoles d'interprétation à chaque témoin lors de chaque réunion.

Concernant la vérification de l'équipement technique, c'est fait avant chaque réunion. Je ne vous dis pas que ces systèmes-là sont parfaits et qu'il ne peut pas y avoir de difficultés techniques de temps à autre, mais les vérifications sont faites régulièrement. Lorsqu'il y a des difficultés, nous faisons des suivis.

Nous avons des réunions, toutes les deux semaines, avec le Bureau de la traduction pour faire le suivi d'un certain nombre de ces dossiers. Donc, nous faisons notre possible pour prendre ces préoccupations au sérieux. Nous voulons que ces réunions se déroulent bien pour tous les participants, les témoins et les députés dans les deux langues officielles.

Yves Perron: Je n'en doute pas et je l'apprécie, monsieur LeBlanc.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Monsieur LeBlanc a terminé.

Est-ce que je dois suspendre la réunion avant de passer à huis clos?

Eric Janse: Oui, ça prend une minute.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Nous allons faire une pause pour passer à huis clos.

[*La séance se poursuit à huis clos.*]

● (1115)

_____(Pause)_____

● (1205)

L'hon. Francis Scarpaleggia: Nous reprenons cette réunion en public.

Nous sommes de retour en onde et nous passons au point numéro 4, c'est-à-dire la demande de suppléments budgétaires.

Monsieur am Rhyn, directeur des services de conseil financier et de politique aux députés, la parole est à vous.

Stéphane am Rhyn (directeur des services de conseil financier et de politique aux députés, Chambre des communes): Merci monsieur le Président.

L'administration souhaite obtenir les directives du Bureau sur une demande d'un député. Celle-ci vise à augmenter son budget de 28 670 $ par année. À titre de contexte, certains députés reçoivent des suppléments budgétaires pour tenir compte de coûts de fonctionnement plus élevés que la moyenne. L'un de ces suppléments est le supplément géographique, fondé sur la superficie de la circonscription. L'autre est le supplément de l'annexe 3, qui est accordé lorsque la circonscription est indiquée à l'annexe 3 de la Loi électorale. Cela tient compte des restrictions liées au transport et aux communications dans la circonscription. Depuis le redécoupage en 2022, la circonscription du député ne figure plus à l'annexe 3. Il ne reçoit donc pas le supplément. La décision d'inclure une circonscription à cette annexe relève du directeur général des élections. Cette décision ne peut être révisée que conformément aux dispositions de la Loi.

[*Traduction*]

Le député demande une dérogation au Règlement administratif relatif aux députés en raison de la complexité géographique de sa circonscription. Premièrement, il demande à recevoir le montant annuel de 25 090 $ prévu pour les circonscriptions qui figurent à l'annexe 3. Deuxièmement, il demande à ce que des parties des bases qui se trouvent à l'intérieur de sa circonscription soient prises en compte dans le calcul du supplément géographique. Cette modification augmenterait son budget annuel de 3 580 $.

Je souligne qu'il n'y a pas de critères objectifs pour assurer l'application uniforme d'une augmentation budgétaire semblable aux circonscriptions dont la géographie est similaire. Je précise également que le Bureau n'a pas approuvé de dérogations semblables par le passé.

Enfin, dans sa lettre, le député a soulevé certaines préoccupations au sujet du redécoupage des circonscriptions ainsi que des conclusions du directeur général des élections. Cependant, ces questions ne relèvent pas du Bureau.

Monsieur le Président, nous demandons au Bureau de fournir des directives à l'égard des demandes du député. Merci.

L'hon. Francis Scarpaleggia: La parole est à M. Gerretsen, et ce sera ensuite au tour de M. Warkentin.

L'hon. Mark Gerretsen: Nous n'y voyons pas vraiment d'inconvénient, mais nous devrions notamment confirmer à l'avance... Dans sa lettre, le député dit que, selon le directeur général des élections, le fait de ne pas avoir inclus sa circonscription dans cette annexe était peut-être une erreur. Pouvons-nous obtenir de la correspondance du directeur général des élections à ce sujet?

Nous craignons de créer un précédent. Cependant, si le directeur général des élections peut confirmer qu'il peut effectivement s'agir d'une erreur et que la circonscription du député aurait dû figurer dans l'annexe, mais que c'est impossible à ce stade-ci en raison de la façon dont la loi fonctionne, je pense que la demande nous convient. Si nous pouvions obtenir cette information et avoir l'avis du directeur général des élections, puis peut-être en discuter à la prochaine réunion en ayant cette correspondance en main, nous serions plus à l'aise d'approuver la demande.

Chris Warkentin (Whip en chef de l'opposition): J'appuie la suggestion de M. Gerretsen. C'est ce que j'allais proposer.

[*Français*]

Yves Perron: Je vais appuyer aussi la proposition de M. Gerretsen. Je pense que c'est une bonne idée.

Monsieur am Rhyn, j'allais vous poser la question suivante. Vous dites que le supplément de l'annexe 3 ne peut être révisé que dans le cadre de la Loi électorale: est-ce qu'il y a un processus de révision que l'élu pourrait utiliser? Est-ce qu'un tel mécanisme existe?

Stéphane am Rhyn: Le supplément que la Chambre accorde aux députés tombe sous la juridiction du Bureau de régie interne. L'inscription de la circonscription à l'annexe 3 de la Loi électorale tombe sous la juridiction d'Élections Canada. Cette révision se fait à chaque redécoupage des circonscriptions, tous les 10 ans essentiellement. C'est en fonction de ça, en quelque sorte.

● (1210)

Yves Perron: Il n'y a aucun appel possible à ça.

Stéphane am Rhyn: Non, il n'y en a pas par l'intermédiaire de ce forum-ci.

L'hon. Francis Scarpaleggia: M. Bédard aurait quelque chose à ajouter.

Michel Bédard (légiste et conseiller parlementaire, Chambre des communes): Je voudrais renchérir sur ce que M. am Rhyn disait. C'est le directeur général des élections qui va établir l'annexe 3. Il peut le faire dans un délai très, très court. C'est sept jours, à la suite de l'entrée en vigueur d'un décret de représentation. Donc, essentiellement, c'est après chaque décret de représentation qui est l'aboutissement du redécoupage. Là, le directeur général a sept jours pour faire cette modification à l'annexe 3. Sinon, on doit attendre le prochain redécoupage pour avoir une modification.

Yves Perron: La proposition de M. Gerretsen est la seule piste qu'on peut prendre pour voir si on peut faire quelque chose. Juste en commentaire, la demande, quand on la regarde, semble raisonnable parce qu'il y a beaucoup de petites îles sur lesquelles il y a des gens. Par contre, il faut toujours se poser la question, comme Administration, à savoir quel précédent ça crée, surtout si on commence à calculer l'eau. Quelqu'un qui serait sur le bord d'une baie et que ça n'a aucune incidence sur son territoire, pourrait voir son allocation augmenter sans qu'il en ait besoin.

Je ne vais pas étirer le débat, procédons comme M. Gerretsen le suggère.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Alors, nous passons au point n^{o} 5 de l'ordre du jour: Demande de dérogation.

Monsieur am Rhyn, la parole est encore à vous.

Stéphane am Rhyn: Merci, monsieur le président.

La deuxième demande de dérogation au Règlement administratif relatif aux députés vise le remboursement de 1 120 $ à une députée. Le bureau de la députée a constaté que des frais de service liés à des déplacements effectués en 2022 et 2025 n'avaient pas été réclamés. Je note que ces frais sont normalement imputés à un fonds central.

[*Traduction*]

Le Règlement administratif relatif aux députés limite le remboursement des dépenses engagées au cours des exercices précédents. La demande est donc soumise au Bureau pour qu'il rende une décision.

Je souligne que le Bureau a approuvé des dérogations semblables par le passé. Si la demande est approuvée,12:12:26 les dépenses en question seront remboursées à la députée à partir d'un fonds central.

Voilà qui conclut mon exposé, monsieur le Président. Je serais ravi de répondre à vos questions.

L'hon. Francis Scarpaleggia: La parole est à M. Gerretsen, puis ce sera au tour de M. Scheer.

L'hon. Mark Gerretsen: Au départ, le montant était d'environ 4 000 $, puis il a été réduit une fois qu'il a été calculé correctement.

Nous sommes d'accord pour approuver la demande de remboursement de 1 119 $.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Monsieur Scheer, vous avez la parole.

L'hon. Andrew Scheer (Leader à la Chambre de l'opposition officielle): Si mes collègues sont d'accord, nous le sommes aussi. Il n'y a rien à ajouter.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Pardon? Je suis désolé.

L'hon. Andrew Scheer: Il n'y a rien à ajouter.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Il n'y a rien à ajouter. D'accord.

Nous allons maintenant passer à la gestion et aux politiques financières des comités. Nous recevons Mme Natalie Foster, greffière adjointe aux Comités et services législatifs, et Mme Stéphanie Haché, greffière principale adjointe aux Comités et services législatifs.

[*Français*]

Stéphanie Haché (greffière principale adjointe, Comités et services législatifs, Chambre des communes): Nous sommes ici aujourd'hui pour vous présenter des recommandations du Comité de liaison qui sont reliées aux politiques et aux pratiques financières des comités de la Chambre des communes.

Durant la dernière année, la Direction des comités et des services législatifs a effectué une étude exhaustive des règles et des politiques qui entourent la gestion financière des comités, et des occasions ont été identifiées pour rationaliser certains processus et pour améliorer l'efficacité administrative, notamment quant au remboursement des dépenses des témoins et au financement des activités des comités et des sous-comités.

[*Traduction*]

Le Comité de liaison a adopté les recommandations pertinentes le 3 juin 2026 et demande l'approbation du Bureau pour apporter les modifications nécessaires aux pratiques. Ces modifications seraient mises en œuvre dans le cadre de l'enveloppe globale actuellement allouée aux comités. Aucun financement supplémentaire ne serait nécessaire.

La soumission contient trois séries de recommandations.

La première série de recommandations concerne les dépenses de fonctionnement des comités. Les règles régissant ces dépenses ont été établies par le Bureau en décembre 2004 et n'ont pas été revues depuis. Les recommandations portent sur les dépenses des comités en frais de nourriture et de boissons, le plafond de dépenses établi pour chaque étude et le remboursement des dépenses des témoins.

La deuxième série de recommandations concerne les contrats de service. Elle porte plus particulièrement sur la limite quotidienne des honoraires professionnels. La dernière fois que ce montant a été ajusté en fonction de l'inflation, c'était en 2007. Il est aussi question de modifier les règles d'attribution des contrats pour les comités législatifs et les comités mixtes spéciaux afin de les aligner sur celles qui s'appliquent aux comités spéciaux.

[*Français*]

Finalement, la dernière recommandation concerne les sous-comités créés par ordre de la Chambre et vise à réduire la charge administrative pour le Bureau en appliquant ou en se basant sur les processus qui sont déjà instaurés par le Comité de liaison et en appliquant à ces sous-comités créés par la Chambre les mêmes règles qui s'appliquent aux sous-comités créés par des comités permanents.

Je vous remercie de votre écoute et nous sommes prêts à répondre à vos questions.

● (1215)

L'hon. Francis Scarpaleggia: Y a -t-il des questions? Tout le monde semble d'accord. C'est super.

Passons au point n^{o} 7. On parle du rapport annuel du Conseil interparlementaire mixte, ou CIM. Vous avez devant vous la lettre des coprésidents du Conseil. Le rapport porte sur les activités et sur les dépenses pour l'exercice financier 2025-2026. Les coprésidents remettent ce rapport au Bureau pour fins d'information. Si vous avez des questions, le greffier du CIM est à votre disposition. M. Kmiec peut également assister à une prochaine réunion si vous le souhaitez.

Y a-t-il des questions? Cela ne semble pas être le cas.

Ça nous amène au Plan stratégique 2027-2031 de l'Administration de la Chambre des communes. L'intervenant est notre greffier, M. Janse.

[*Traduction*]

Eric Janse: C'est la meilleure partie de la réunion d'aujourd'hui.

[*Français*]

Monsieur le Président, je sollicite aujourd'hui votre approbation du Plan stratégique 2027-2031 de l'Administration de la Chambre des communes.

[*Traduction*]

Le nouveau plan donne aux députés et au public une vue d'ensemble des priorités de l'Administration de la Chambre pour les années à venir. Le cadre actualisé renforce notre orientation stratégique et prépare l'Administration de la Chambre pour l'avenir en mettant l'accent sur des progrès mesurables en fonction de résultats clairs, d'objectifs concrets, d'indicateurs de rendement clés et de résultats attendus. Le plan guidera la prise de décision et la planification des ressources afin que l'Administration de la Chambre puisse continuer à fournir des services exceptionnels, intégrés et accessibles aux députés.

[*Français*]

Vous constaterez que nos fondations demeurent ancrées dans la vision organisationnelle « une Chambre, une équipe », qui favorise une collaboration harmonieuse entre nos différents secteurs administratifs. Notre mission réaffirme notre engagement à innover et à répondre proactivement aux besoins de la Chambre et de ses députés. De plus, nos valeurs fondamentales, à savoir l'intégrité et l'impartialité, l'excellence du service, la collaboration et l'inclusion, continuent d'orienter nos actions quotidiennes au service de la démocratie parlementaire.

[*Traduction*]

Le plan s'articule autour de cinq résultats stratégiques pour guider nos activités.

Premièrement, il vise à offrir un milieu intégré et performant pour permettre aux députés de s'acquitter de toutes leurs fonctions.

Deuxièmement, il met l'accent sur la performance et la collecte de données pour que la prise de décisions soit fondée sur des données fiables, la transparence et l'amélioration continue.

Troisièmement, il met également l'accent sur la protection et la sécurité de l'organisation en atténuant de manière proactive les risques auxquels sont exposés les députés, le personnel et les opérations, tout en renforçant la cyberrésilience ainsi que la résilience physique et opérationnelle dans l'ensemble de l'organisation.

Quatrièmement, il vise à favoriser le bien-être, la confiance, la responsabilisation et le perfectionnement au sein du personnel en veillant à ce que nos employés soient outillés et prêts à offrir d'excellents services dès maintenant et dans les années à venir.

Cinquièmement et en dernier lieu, le plan vise à moderniser les infrastructures, les lieux physiques et les systèmes numériques tout en adoptant de manière responsable les nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle afin d'améliorer l'intégration et d'optimiser les services.

[*Français*]

L'Administration de la Chambre entreprend dès maintenant des actions qui cadrent avec le Plan stratégique 2027-2031, notamment: la poursuite de l'évaluation stratégique interne des opérations; la mise en place de programmes axés sur la santé et la sécurité psychologiques; la mobilisation du personnel et l'accessibilité; la poursuite de la collaboration pour moderniser et réhabiliter l'édifice du Centre; l'élaboration d'une nouvelle version de Prisme, notre logiciel appuyant les publications parlementaires et l'information sur les procédures; et, finalement, l'amélioration continue de la sécurité physique et numérique de tous les espaces parlementaires sur la Colline comme dans les circonscriptions.

Pour terminer, j'aimerais préciser que le Plan sera publié en ligne uniquement, à l'exception de la version officielle de dépôt.

[*Traduction*]

Enfin, les progrès réalisés dans le cadre du plan stratégique seront communiqués chaque année aux Canadiens et, bien sûr, au Bureau dans le cadre du Rapport à la population canadienne.

Par conséquent, il est recommandé que le Bureau approuve le plan et qu'il soit déposé à la Chambre par le Président.

Merci. Je suis prêt à répondre à vos questions.

[*Français*]

L'hon. Francis Scarpaleggia: Y a-t-il des questions et des commentaires? Il semble que non.

[*Traduction*]

Cela nous amène au dernier point.

Monsieur Gerretsen, vous aviez un point à soulever.

L'hon. Mark Gerretsen: Oui. Merci, monsieur le Président.

Il y a deux points que je voulais soulever brièvement, et j'espère que le personnel pourra y revenir à la prochaine réunion. J'en ai discuté avec M. Scheer et M. Perron, et il semble y avoir un certain consensus. M. Scheer voudra peut-être ajouter quelque chose au sujet du premier point.

J'aimerais d'abord parler des points de déplacement que nous pouvons utiliser pour voyager à l'extérieur du Canada. Nous avons quatre points qui nous permettent d'aller à Washington et à New York, si j'ai bien compris. Étant donné que nous cherchons actuellement à établir de nouvelles relations dans le monde et à renforcer ces liens, je propose que nous apportions des modifications à ces points de déplacement pour permettre aux députés de se rendre dans n'importe quelle ville d'Amérique du Nord ou d'Europe où il y a un consulat. Je me demande si le personnel pourrait revenir à une prochaine réunion pour expliquer comment nous pourrions apporter ces modifications.

Je pense que M. Scheer a une autre suggestion à faire à ce sujet.

● (1220)

L'hon. Francis Scarpaleggia: Je crois qu'il y a quatre points pour se rendre à n'importe quel endroit aux États-Unis où se trouve un consulat.

L'hon. Mark Gerretsen: Oui, aux États-Unis, mais je suggère d'en étendre la portée à l'Europe également...

L'hon. Francis Scarpaleggia: D'accord.

L'hon. Mark Gerretsen: ... et de permettre toute combinaison.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Oui, toute combinaison, donc il pourrait y en avoir quatre pour l'Europe ou quatre pour les États-Unis.

L'hon. Mark Gerretsen: Il y a quand même un maximum de quatre...

L'hon. Francis Scarpaleggia: On peut les utiliser pour aller n'importe où.

L'hon. Mark Gerretsen: ... et à n'importe laquelle des destinations.

L'hon. Francis Scarpaleggia: C'est au tour de M. Scheer.

L'hon. Andrew Scheer: J'aimerais avoir des précisions. Demandez-vous à l'Administration d'élaborer une proposition, ou proposez-vous d'adopter ces modifications tout de suite?

L'hon. Mark Gerretsen: Pour faire preuve de diligence raisonnable, nous devrions leur permettre de venir proposer quelque chose à la prochaine réunion.

L'hon. Andrew Scheer: Très bien. Il m'est donc plus facile de proposer mon idée, qui serait complémentaire à la proposition de M. Gerretsen.

Il y a un certain nombre de conférences bilatérales qui se tiennent dans des États et des provinces et au sein desquelles je bénéficie d'une certaine reconnaissance officielle. Il y a une conférence du Nord-Ouest du Pacifique. Il y en a une au Centre, et je crois qu'il y en a une dans l'Est. J'ai pu participer à ces conférences lorsqu'elles se tenaient au Canada. Ce sont d'excellentes réunions. Elles ont beaucoup de substance, et de hauts fonctionnaires de l'administration des États-Unis y participent souvent.

Nos homologues provinciaux entretiennent souvent d'excellentes relations avec les législateurs de l'autre côté de la frontière, alors j'ajouterais certaines de ces... Je ne sais pas comment nous pourrions définir ces conférences, mais je pourrais vous envoyer une liste de celles que je connais, qui se tiennent depuis de nombreuses années et qui attirent beaucoup de participants. Nous pourrions peut-être ajouter ce genre d'événements, car ils se tiennent parfois à des endroits où il n'y a pas de consulat. Je pense que le dernier a eu lieu à Bellevue, dans l'État de Washington, et il y en a aussi en Idaho et dans des endroits semblables.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Il faudrait en arriver à une définition.

L'hon. Andrew Scheer: Oui. Il serait logique que les députés puissent utiliser un point de déplacement pour se rendre à un rassemblement de fonctionnaires, de décideurs et de législateurs étatsuniens. Si nos homologues provinciaux y participent, il serait logique que nous y soyons également.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Nous pourrions peut-être, avant la prochaine réunion, réfléchir à une définition qui s'appliquerait à ces événements.

Eric Janse: Par souci de clarté, envisagez-vous de permettre ces déplacements à des associations parlementaires officiellement reconnues, comme le Groupe interparlementaire Canada—États-Unis, ou serait-ce également accessible aux députés qui souhaitent assister seuls à une conférence en particulier?

L'hon. Andrew Scheer: Je suggère que les députés puissent y aller seuls. Ce sont des conférences dont les itinéraires et les ordres du jour sont publiés bien à l'avance. Ce sont des événements légitimes qui s'apparentent à des ateliers sur les politiques. Nous pourrions soit préciser de quels événements il s'agit, car ils sont faciles à repérer — j'en ai trouvé trois —, soit élaborer des critères si de nouveaux événements sont organisés. Ainsi, un député pourrait, de sa propre initiative, demander à participer à un événement en particulier parce qu'un sujet qui fait partie de ses intérêts ou de ceux des gens de sa circonscription y sera abordé.

L'hon. Francis Scarpaleggia: D'accord.

C'est au tour de M. Perron.

[*Français*]

Yves Perron: Merci, monsieur le Président.

Je suis d'accord sur les idées proposées par mes collègues. Concernant le dernier point soulevé par M. Scheer, je crois qu'il faudrait établir les critères ou trouver une façon pour que ce soit quand même un peu encadré. Je suis content qu'il ait proposé ça. Je soulève la question: n'a-t-on pas besoin de considérer l'augmentation de ces points? Est-ce qu'on ne le propose pas par rigueur budgétaire?

Je lance la question à M. Gerretsen, qui a fait la proposition initiale.

[*Traduction*]

L'hon. Mark Gerretsen: Je n'ai utilisé aucun de ces points depuis environ huit ans. Je ne les utilise pas moi-même. Nous pourrons toujours parler d'en augmenter le nombre à une autre occasion. L'important, c'est de pouvoir se déplacer. Lorsque je suis allé en Allemagne avec M. Warkentin et le Président, j'ai notamment constaté à quel point il est difficile pour les législateurs canadiens de se rendre seuls en Europe et à quel point il est facile pour les législateurs européens de venir seuls au Canada. Ma proposition vise simplement à y remédier.

Je remercie le député de sa question, mais nous pourrions peut-être en discuter plus tard si cela devient...

L'hon. Francis Scarpaleggia: D'accord. Ce que nous recherchons en ce moment, c'est la souplesse.

L'hon. Mark Gerretsen: D'accord. Le personnel pourrait peut-être nous revenir avec une proposition.

Le deuxième point, monsieur le Président, porte sur un problème dont j'ai déjà parlé à l'Administration de la Chambre à plusieurs occasions. M. Aubé m'a beaucoup aidé en essayant de me fournir des renseignements, mais nous en sommes au point où nous devons prendre une décision.

En ce qui concerne les loyers des bureaux de circonscription, il y a des écarts importants entre les différentes régions du pays. À Vancouver, par exemple, c'est beaucoup plus cher. Lorsque j'en ai parlé à M. Scheer, il a dit que le problème existe même en Saskatchewan. Je ne sais pas si la solution consiste à augmenter le montant qui provient du budget global ou à élaborer un système qui tient compte du fait que les prix varient d'un marché à l'autre.

Si le personnel pouvait nous revenir avec des options qui nous permettraient de répondre à ce besoin, ce serait utile. J'entends bon nombre de nos collègues de la Colombie-Britannique en particulier dire qu'ils dépassent leur budget global dès les cinq ou six premiers mois. Ensuite, toute dépense supplémentaire est imputée au budget de bureau du député. Nous pourrions peut-être demander au personnel de nous présenter des options à la prochaine réunion.

● (1225)

L'hon. Francis Scarpaleggia: Bien sûr.

Allez-y, monsieur Perron.

[*Français*]

Yves Perron: Nous sommes très favorables à cette demande, par souci d'équité. Par contre, il faut trouver une formule. M. Gerretsen a parlé de l'augmentation du montant que nous avons du budget central. Ça peut être une solution. Ça pourrait aussi pallier le problème des collègues qui ont d'immenses circonscriptions. Ils n'ont peut-être pas des loyers si chers que ça, mais ils ont plusieurs bureaux. Moi, je suis obligé d'en avoir deux. Toutefois, je ne suis pas le pire, et je ne m'en plains pas. On y arrive. Par contre, j'ai des collègues qui ont trois ou quatre points de service. Peut-être que cette piste-là serait intéressante.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Donc, ce serait à l'Administration de...

[*Traduction*]

Eric Janse: J'ai un point à soulever.

Le Bureau a évidemment créé un sous-comité chargé de l'Évaluation stratégique interne des opérations pour examiner les dépenses. Le sous-comité nous a demandé d'examiner ce point précis. Nous étions presque prêts à en faire rapport lors de la dernière réunion, mais elle a été annulée. Je me demande si vous voulez que nous en discutions d'abord avec le sous-comité, pour ensuite aborder la question ici en tenant compte de cette discussion. Il y avait déjà du travail en cours sur cette question.

L'hon. Francis Scarpaleggia: D'accord. C'est bien.

Nous avons terminé.

Bonne journée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca